

QUE FAUT-IL FAIRE EN CAS DE PERTE OU VOL DE VOTRE EID ?

Lorsque vous signalez la perte ou le vol de votre carte d'identité électronique auprès de votre commune ou de la police, les certificats sont immédiatement suspendus.

PUIS-JE SUSPENDRE, RÉACTIVER OU RÉVOQUER MES CERTIFICATS À TOUT MOMENT ?

Il est possible de demander à tout moment la suspension, la réactivation ou la révocation de vos certificats :

- **la suspension et la révocation des certificats** peuvent se faire par téléphone au (+352) 24 550 550 (service 24/7), en ligne à l'adresse www.eid.lu ou en se présentant au Service des cartes d'identité du CTIE (11 rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg) ;
- **la réactivation d'un certificat suspendu** peut se faire en ligne à l'adresse www.eid.lu ou en se présentant auprès du Service des cartes d'identité du CTIE.

La révocation d'un certificat est définitive et irrévocable.

La suspension ou la révocation des certificats d'authentification ou de signature n'ont aucune incidence sur la validité de la carte d'identité.

POUR EN SAVOIR PLUS

- consultez le site www.eid.lu
- contactez notre helpdesk au (+352) 247 82000

Centre des technologies de l'information de l'État (CTIE)

Service des cartes d'identité

11, rue Notre-Dame

L-2240 Luxembourg

helpdesk@eid.lu

www.eid.lu

NOS PARTENAIRES

MyGuichet



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'intérieur

LUXTRUST

Editeur responsable :

CTIE / Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative

Impression :

Division Imprimés et Fournitures de bureau - CTIE

Date : 01/09/2017

CARTE D'IDENTITÉ ÉLECTRONIQUE

eid

*Des certificats électroniques pour
s'authentifier en ligne et signer des
documents en toute sécurité.*



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Equippée d'une puce électronique, la carte d'identité luxembourgeoise offre la possibilité à son titulaire de plus de 15 ans de profiter d'un haut niveau de sécurité pour ses transactions en ligne.

POURQUOI S'AUTHENTIFIER ?

S'authentifier, c'est apporter la preuve de son identité. S'ils sont activés, les certificats électroniques intégrés à la carte d'identité permettent de vérifier de façon univoque l'identité d'une personne accédant à un service en ligne, comme par exemple l'application MyGuichet du portail Guichet.lu ou un service de Web Banking.

DE QUEL MATÉRIEL AVEZ-VOUS BESOIN ?

Pour utiliser les services d'authentification et de signature électroniques, il faut s'équiper d'un lecteur de carte sans contact compatible avec les cartes eID nationales.

Des lecteurs sont mis en vente au Service des cartes d'identité du Centre des technologies de l'information de l'Etat (CTIE), 11 rue Notre-Dame à Luxembourg-Ville, ainsi que dans certaines communes.



QU'EST-CE QU'UNE SIGNATURE ÉLECTRONIQUE ?

La signature électronique est au numérique ce que la signature manuscrite est au papier :

- elle identifie celui qui l'appose ;
- elle manifeste son adhésion au contenu de l'acte.

Vous pouvez par exemple signer vos formulaires électroniques avec votre carte eID. Cette signature électronique a la même valeur légale qu'une signature manuscrite.

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE POUR POUVOIR UTILISER VOS CERTIFICATS ?

Avant la première utilisation :

- demandez leur activation lors de la demande de carte d'identité ;
- installez le logiciel middleware (à télécharger sur <https://drivers.luxtrust.lu>) ;
- branchez le lecteur de carte ;
- déposez la carte sur le lecteur ;
- attendez l'ouverture d'une fenêtre pop-up ;
- changez votre PIN initial reçu par courrier.

Pour tout problème, contactez le Helpdesk Certificats eID au (+352) 24 550 550.

La liste des applications disponibles est accessible sur le site Internet de LuxTrust.

QUE FAUT-IL FAIRE EN CAS DE PERTE DU CODE PIN ?

Si vous avez oublié votre code PIN, débloquez-le en utilisant le code PUK (Personal Unblocking Key) qui se trouve dans le courrier postal reçu suite à l'activation de vos certificats.

Gardez précieusement ce courrier !

Vous retrouverez toutes les procédures, étape par étape, sur www.eid.lu.